



**13<sup>ème</sup> Conseil Municipal Enfant**  
**10 février 2014 à 17h30**  
**Compte rendu de la séance plénière d'installation.**

Etaient présents :

Monsieur Philippe Buisson, le Maire.  
Mesdames Isabelle Hardy, Annie Chêne et Monsieur Thierry Marty, adjointe au maire et conseillers municipaux.

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal Enfant : 35

Etaient présents :

Anaïs AGEDE, Baptiste AUBERTIN-DILSOT, Jeanne BERGEON, Manon BERNOU, Lukas BILLAUD, Emy BROUSSEAU, Ewan BUAIN, Zoé CRAMBERT, Chimène DARRIET, Margot DE MAILLARD, Téo DROUET, Joaquim DUPONT-FAURIE, Sixtine FELLONNEAU, Emma FERNANDEZ, Alice GARCIA, Mathéo GARNUNG, Julie GOMES, Baptiste JEAN-ALPHONSE, Manelle LAAZIZ, Salomé LE GAL, Mattéo LECUYER, Marie LUCAS, Sarah MILAN, Antonin MONNERET, Peyo MOUNET, May-lee PANIN, Baptiste PIQUER, Adèle REISER, Manon SARRAZIN, Louanne SCUDELLER, Elise THOMAS.

Etait excusée : Méline SAINT-JOURS

Etaient absents : Alexis ANDRIEU, Dounia MAATAOUI, Kenzo MAILLE

Alice GARCIA était secrétaire de séance

**Ordre du jour :**

- Retour sur les élections et sur le fonctionnement du conseil ;
- Installation officielle des conseillers ;
- Lecture et signature de la Charte ;
- Définition des commissions et présentation des projets de chaque conseiller.

-----  
Par Monsieur le Maire,

Information sur le déroulement **des élections du 6 et 13 décembre dernier** qui ont eu lieu dans les 13 établissements scolaires de la ville comprenant des CM1, CM2 et 6<sup>ième</sup>.

- **1200 élèves environ** ont été concernés par ces élections ;
- **111** candidats se sont présentés dans l'ensemble des établissements, soit un peu plus de 3 candidats par poste à pourvoir ;
- **35 sièges** ont été pourvus, **23** sièges dans les classes de CM1 et CM2 et **12** dans les collèges.

Remerciements de Monsieur le Maire aux personnes ayant permis que les élections se déroulent dans de bonnes conditions :

- Les enseignants et les responsables des établissements scolaires ;
- Les parents d'élèves ;
- Les services municipaux qui ont installé le matériel de vote dans les établissements scolaires ;

- Monsieur l'inspecteur de circonscription de l'Education Nationale.

-----

Bref rappel de l'**historique** du conseil municipal enfant de Libourne

- Le premier conseil municipal enfant à Libourne a été mis en place en **1990** ;
- Pendant ces 23 ans, environ **410 jeunes** ont apporté une vision nouvelle et originale à la vie publique locale et contribué à la réalisation de projets favorisant le « vivre ensemble » des libournais ;
- Le conseil qui vient d'être élu est le **13<sup>ème</sup>** ;
- Ce conseil est en place jusqu'au **31 décembre 2015**.

**En un peu plus de 20 ans, plusieurs « beaux » projets ont vu le jour.**

- √ **En 1994**, une ludothèque ;
- √ Plusieurs campagnes de propreté dans la ville, par exemple, en **1998** la première campagne de prévention contre les nuisances canines (pinces à crottes) ;
- √ Différentes actions sur la thématique de la prévention routière, comme en **2002** l'acquisition de matériel pour la piste mobile d'éducation routière (actuellement animée par la Police Municipale) ;
- √ **Pour plusieurs mandats**, des collectes solidaires au profit d'associations libournaises (comme la Croix Rouge, l'Auberge du Cœur, ATD Quart Monde, Téléthon...) ;
- √ La réalisation d'un film « I love Libourne » présentant la ville et destiné aux nouveaux habitants ;
  - √ L'organisation de trois jours d'animation pour fêter **les 20 ans du conseil** ;
  - √ Des aménagements aux Dagueys :
- . En **2010**, la création de panneaux sur la faune, la flore et le patrimoine de cet espace naturel pour la réalisation d'un sentier de découverte ;
- . En **2011**, l'installation de modules pour un parcours de santé, avec le soutien du conseil de quartier nord ;

-----

Rappel des grandes lignes du **fonctionnement** du Conseil Municipal Enfant :

- **des réunions de commission** tout au long de l'année au cours desquelles, aidés par des adultes, les conseillers pourront préparer leurs projets ;
- **des séances plénières** pour la présentation des projets retenus ou pour faire un point sur l'avancée des travaux ;
- un **budget** destiné à la réalisation de ses projets.

-----

**Alice** fait l'appel des nouveaux conseillers.

Suite à cela, Monsieur le Maire annonce officiellement la formation du nouveau conseil.

-----  
**Elise et Adèle** lisent la Charte.

La Charte définit les engagements respectifs des enfants et des adultes pour le bon fonctionnement du conseil. Elle est une sorte de contrat liant le Conseil des Adultes et celui des Enfants.

Résumé des devoirs de chacun inscrits dans la Charte, par Monsieur le Maire :

- les conseillers municipaux enfants doivent présenter des projets :
  - d'intérêts généraux ;
  - dans le cadre du budget qui leur est alloué ;
  - conformes au droit.

Ils doivent aussi :

- être les représentants des enfants de la ville : transmettre les questions, les opinions ;
  - tenir informés leurs camarades de leurs actions et de leurs travaux ;
  - aider les adultes lorsqu'ils font appel à eux dans les domaines les concernant.
- les adultes s'engagent à respecter :
    - la liberté de parole des enfants ;
    - le choix des conseillers ;
    - et à leur fournir les moyens de leurs actions.

Monsieur le Maire souhaite que les jeunes conseillers puissent faire remonter les demandes de leur camarade au conseil municipal adulte, notamment sur les manques dans les écoles.

-----  
Définition des commissions et présentation des projets de chaque conseiller.

Les commissions rassemblent entre 8 et 10 conseillers. C'est à cette occasion que sont étudiés les projets, qui sont ensuite présentés à tout le conseil.

Les quatre commissions soumises aux conseillers sont :

- **Commission Sport et Loisirs**, qui travaillera sur les pratiques liées aux sports et aux loisirs dans la ville.

Les projets de la commission Sport et Loisirs sont :

- créer un terrain de cross pour motos,
- mettre en place un terrain de football mixte,
- organiser des olympiades sportives en juin,
- installer un terrain de handball accessible à tous dans la ville,
- organiser un système de prêt de matériel pour faire du skate au skate parc.

- **Commission Solidarité**, qui réfléchira sur la notion du « vivre-ensemble » et sur l'aide en direction des plus fragiles.

Les projets de la commission Solidarité sont :

- mettre en place le principe de la baguette suspendue,
- aider les personnes sans abris par la création d'un espace de convivialité, de niches pour les chiens dans les foyers, d'une boutique pour des dons de vêtements,
- organiser une journée de sport handicapé-valide,
- organiser une collecte pour l'auberge du cœur, ouvrir un lieu pour les personnes sourdes et malentendantes.

- **Commission Culture et Environnement**, qui étudiera des actions liées au cadre de vie et à la promotion de la Culture.

Les projets de la commission Culture et Environnement sont :

- créer un site internet éducatif pour les enfants,
  - organiser des activités ludiques sur le recyclage,
  - découvrir les monuments de la ville grâce à un jeu de piste,
  - découvrir la ville par le jeu et en transport propre,
  - organiser un festival de la BD et manga, organiser des sorties culturelles pour les collégiens
- organiser une journée de ramassage des déchets,
- installer dans la ville des panneaux pour coller les chewing-gums.

- **Commission Aménagement de la Ville et Sécurité Routière**, qui réfléchira à l'installation de nouveaux équipements dans la ville, notamment en matière de sécurité routière.

Les projets de la commission Aménagement de la Ville et Sécurité Routière sont :

- travailler la sécurité routière sur le chemin de l'école,
- installer des jeux géants et des tables de ping-pong au parc de l'Épinette,
- installer des jeux d'eau dans la ville, rajouter des bancs aux abris bus,
- installer des bornes pour les voitures électriques.

Monsieur le Maire évoque le fait que certains de ces projets présentent un intérêt certain pour la commune, mais semblent compliqués à réaliser dans le cadre d'un CME, limité dans en termes de temps et de budget.

Certains projets sont également liés à des problématiques identifiées par le conseil adulte.

Monsieur le Maire souhaite, donc, que les demandes puissent être remontées au conseil municipal adulte.

Signature de la Charte par l'ensemble du conseil.

La séance est levée aux alentours de 19h.